

Guizot, homme d'Etat, et le mouvement historiographique français du XIX^e siècle

Le XIX^e siècle fut peut-être, comme l'avait souhaité le jeune Augustin Thierry, « le siècle de l'histoire ». Il fut assurément celui des historiens. Non seulement parce que la « science » historique, en se dégageant de la rhétorique et de la philosophie, domina le monde de la culture et de la pensée, mais aussi parce que les historiens s'y firent hommes d'action.

A l'heure où certains de mes collègues rêvent de faire de « l'histoire appliquée », et, pour prévenir l'apparent déclin des études historiques, de fonder une historiographie pragmatique, l'historien de l'histoire sourit en regardant le siècle qui les précède. Car voilà plus d'un siècle — et bientôt un siècle et demi — que les historiens français essayèrent de réaliser pareil projet et, prophètes inspirés par le regard qu'ils jetaient en arrière, voulurent guider sur les routes qu'ils croyaient deviner les peuples dont ils furent les chefs.

On sait quelle place éminente la Monarchie de Juillet donna aux meilleurs disciples de Clio : Thiers, Villemain, Cousin et Guizot furent ministres ; Barante, ambassadeur ; Guizot, de 1840 à 1848, le véritable souverain du royaume. Or, constate Camille Jullian dans la substantielle *Introduction* qu'il a donnée à ses *Extraits des historiens français du XIX^e siècle*, « la politique l'enleva, lui [Guizot] et ses amis, à l'histoire : Thiers ne reprit qu'en 1840 la suite de *La Révolution* ; Guizot ne devait pas achever sa *Civilisation* et il suspendit pendant trente ans son *Histoire de la Révolution d'Angleterre* » (1).

Enlevé à l'histoire — c'est-à-dire aux études historiques — Guizot homme d'Etat ? Oui, si l'on s'en tient à l'œuvre personnelle, aux publications ; mais c'est là abusivement rétrécir le domaine de l'historiographie. Car si l'œuvre historique de Guizot, lorsqu'il fut ministre ou ambassadeur,

(1) JULLIAN (Camille), *Extraits des historiens français du XIX^e siècle*, Paris, 1897 ; introduction, p. 40.

fut nulle, son activité en faveur des études historiques fut, en ces années là, considérable.

Considérable et décisive puisque, nous le verrons, Guizot a organisé, orienté, développé la vie historiographique en France. Bâtitteur infatigable, il a jeté les bases, presque toutes les bases, de l'activité historique telle qu'elle s'épanouira à partir de 1835.

Dressons tout d'abord, en une sèche énumération chronologique, la liste des institutions historiographiques créées, restaurées ou réformées par Guizot.

Celui-ci fut ministre de l'Instruction publique du 11 octobre 1832 au 22 février 1836, puis, après une courte interruption, du 6 octobre de la même année jusqu'au 15 avril 1837.

— C'est alors que fut rétablie au sein de l'Institut de France l'Académie des Sciences morales et politiques, supprimée trente ans plus tôt par un Premier Consul pour lequel l'expression même de « sciences morales et politiques » évoquait à la fois les dangereuses rêveries d'opposants irréductibles et un fâcheux syncrétisme entre le gouvernement des hommes et les règles de l'éthique.

— Le 18 juillet 1834 est créé le Comité des Travaux historiques, maître d'œuvre du plus vaste chantier documentaire jamais ouvert en France.

— Guizot est encore ministre de l'Instruction publique lorsque sont créés la Commission des monuments historiques et le corps des Inspecteurs des monuments historiques, dont l'activité a contribué, et contribue encore de nos jours, à sauver le patrimoine archéologique et artistique de la France.

A partir du 29 octobre 1840, et jusqu'à la révolution de février 1848, Guizot, officiellement ministre des Affaires étrangères, exerce en réalité les fonctions de président du conseil.

— C'est le gouvernement Guizot qui fonde l'Ecole française d'Athènes (en 1846), qui réforme l'enseignement à l'Ecole des Chartes (en 1847), qui développe l'activité des institutions précédemment créées.

Grâce à Guizot, l'histoire devient, comme le dit Augustin Thierry, « une institution nationale ». Encore convient-il de mesurer le rôle de Guizot lui-même dans un si vaste mouvement ; de dire l'originalité de ses entreprises ; d'en voir l'ampleur, les caractères ; d'en peser l'efficacité ; de n'en pas taire les faiblesses ; de relier, enfin et surtout, le vaste élan historiographique aux préoccupations politiques de l'homme d'Etat.

Le temps qui m'est imparti, l'inégalité de la documentation se rapportant à telle ou telle de ces institutions historiographiques, le fait que l'une d'entre elles a déjà été remarquablement étudiée — il s'agit de l'Ecole française d'Athènes, à laquelle Georges Radet a consacré un ouvrage de grande qualité (2) —, le fait que par leur portée ces institutions sont d'inégale importance, ainsi que le désir d'apporter ici une contribution originale par son objet comme par les sources qu'elle utilise, tout me guide dans une voie relativement étroite et impose une sélection regrettable.

C'est essentiellement — mais non point uniquement — des rapports que Guizot eut avec le Comité des travaux historiques que je vous entretiendrai, Comité qui fut créé par Guizot et animé par lui de bout en bout de sa vie publique. Mieux que toute autre, cette institution historiographique montre l'indissociabilité des liens entre l'homme d'Etat et l'historien.

Le 31 décembre 1833, dans le rapport sur le budget du ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1835 qu'il adresse au roi, François Guizot demande une allocation spéciale et nouvelle en vue « d'une publication générale de tous les matériaux importants et encore inédits sur l'histoire de notre patrie ».

Tout n'était pas neuf dans ce projet.

Au siècle précédent, déjà l'historiographie de Louis XV, Moreau, avait créé un comité, appelé « Cabinet des chartes », dans un but apparemment identique. Mais la Révolution avait brutalement interrompu l'entreprise ; et si l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait poursuivi la publication de quelques séries par delà la coupure révolutionnaire, elle s'était étroitement limitée aux documents officiels relatifs au Moyen Age et émanant de la chancellerie royale.

En 1810, le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur de Napoléon I^{er}, avait invité les préfets à dresser un inventaire monumental de la France. En vain. En 1819, le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Dacier, avait repris le projet avorté de Montalivet et l'avait élargi aux « chartes, titres, chroniques, mémoires » et à « tous documents manuscrits utiles pour l'histoire ». Il ne s'agissait que d'un inventaire. Mais, même limitée à son stade préliminaire, l'entreprise échoua : une circu-

(2) RADET (Georges), *L'histoire et l'œuvre de l'Ecole française d'Athènes*, Paris, 1901.

laire du ministre de l'Intérieur Corbière ordonna aux préfets d'y mettre fin (3). Guizot lui-même, en tant qu'homme privé, historien et écrivain, avait eu des velléités comparables, évidemment plus modestes. En 1823 il avait entrepris de diriger la publication de deux collections de *Mémoires*, l'une relative à la Révolution d'Angleterre, l'autre relative à l'histoire de France ; en 1834, la première comptait 26 volumes, la seconde 31. Mais il ne s'agissait là que de documents d'un genre très particulier et parfois déjà publiés.

En juin 1833, enfin, quelques mois avant qu'il adresse à Louis-Philippe le rapport qui nous intéresse ici, François Guizot avait participé avec quelques amis à la fondation d'une association privée, la « Société de l'Histoire de France » dont le but unique était de publier des documents relatifs à l'histoire de France. Mais l'entreprise, qui témoigne de la vigueur du courant documentaire parmi les historiens français de l'époque, n'avait que de faibles moyens financiers : les cotisations de ses membres. Il semblait donc qu'elle ne pût avoir de très grandes ambitions dans le domaine auquel elle s'attaquait (4).

De cela, Guizot a une claire vision. Dans le rapport de décembre 1833, il fait remarquer au roi :

« J'espère que la Société de l'Histoire de France ne fera pas en vain appel aux amis de la science ; je m'associe à ses efforts ; mais je ne puis me dissimuler que, lors même qu'elle parviendrait à disposer de ressources plus considérables qu'il est permis de le supposer, son action ne serait encore que partielle ».

Et, poursuit-il :

« Au gouvernement seul appartient, selon moi, de pouvoir accomplir le grand travail d'une publication générale de tous les matériaux importants et encore inédits sur l'histoire de notre patrie. Le gouvernement seul possède les ressources de tout genre qu'exige cette vaste entreprise » (5).

(3) Pour l'histoire de ces précédents, voir CHARMES (Xavier), *Le Comité des travaux historiques*, Paris, 1886 et CARBONELL (Ch.-O.), *Jacques-Joseph Champollion-Figeac...*, Toulouse, 1970 (thèse de troisième cycle, dactyl.).

(4) Guizot s'est expliqué de son attitude vis-à-vis de la Société de l'Histoire de France dans le chapitre xx des *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* (tome troisième de la première édition, paru en 1860).

(5) Le rapport est publié dans CHARMES (Xavier), *ouv. cité*, ainsi que l'arrêté du 18 juillet. Dans ses *Mémoires* (t. III, p. 395), Guizot justifie son projet.

Les ressources, c'est-à-dire, l'argent, bien sûr, mais aussi les hommes et les documents eux-mêmes qui dorment dans les archives — archives départementales, archives des ministères, archives royales.

On saisit ce qu'a de profondément novateur le projet du 31 décembre 1833.

Dans son objet, d'abord. Il ne s'agit plus de faire un inventaire, mais une publication ; et il n'est pas question de publier telle série de sources ou tel type de documents, mais TOUTES LES SOURCES pouvant intéresser les historiens. Prodigieuse ambition !

Dans ses modalités, ensuite. L'Etat organise, incite, intervient... il prend en charge tout ou partie de la recherche ; il prend à sa charge tous les frais d'édition. Pourtant, cette politique historiographique, pour la première fois élaborée et définie, reste fidèle à une certaine conception de l'Etat Providence chère aux libéraux du XIX^e siècle.

Dans sa réalisation, enfin. Car l'initiative de Guizot allait, très vite et très profondément, réveiller l'activité historique française et lui donner une orientation décisive. C'est la fièvre documentaire qui se répand comme une épidémie ; c'est le triomphe de l'histoire érudite et le déclin de l'histoire littéraire.

En effet, les choses allèrent très vite, même si certains, à l'époque, pestèrent parfois contre une soi-disant lenteur dans l'ouverture de ce chantier sans précédent.

Le 10 mai 1834, les députés accordent à Guizot le crédit annuel de 120 000 francs qu'il leur avait demandé. Le 18 juillet suivant le ministre de l'Instruction publique arrête :

« Article premier : Il est formé, près du ministre de l'Instruction publique, un Comité chargé de concourir, sous la présidence du ministre, à la direction et à la surveillance des recherches et publications qui doivent être faites, à l'aide des fonds votés au budget de l'exercice 1835, sur les Documents inédits relatifs à l'histoire de France.

Article 2 : Sont nommés membres du Comité : M. Villemain, M. Daunou, garde-général des archives du royaume, M. Naudet, M. Guérard, M. Mignet, M. Champollion-Figeac, M. Fauriel, M. Vitet, M. Jules Desnoyers, M. Fallot [...] ».

Le Comité choisit aussitôt dans tous les départements, sur proposition des préfets ou parmi des candidatures spontanées, une centaine de correspondants (de 87 en décembre 1834, leur nombre s'éleva à 153 en mai 1835).

Parallèlement les sociétés savantes de province sont alertées ; non seulement leurs membres fournirent une forte

proportion des correspondants, mais elles furent encouragées à prendre l'initiative de publications de documents d'intérêt local.

Le Comité lui-même entreprend de dresser un inventaire analytique de tous les manuscrits de la Bibliothèque royale. Champollion-Figeac, qui en est le responsable, fait ses comptes : « Environ 20 000 volumes à 50 pièces par volume, soit un million de pièces. Un million de bulletins à 25 bulletins par jour et par employé : 250 000 jours. Si 12 personnes : 20 900 jours, qui, divisés par 300, nombre de jours de travail, donne 70 ans » (6).

Qu'importe la date lointaine de l'échéance ! L'ardeur ne manque jamais aux pionniers. Tandis que de jeunes charlistes parcourent les archives et les bibliothèques de province, à la recherche des documents les plus utiles, d'autres érudits entreprennent, dès 1835, la publication des premiers volumes de la collection dite des *Documents inédits sur l'histoire de France*, à savoir :

— *Le journal des Etats-Généraux de France tenus à Tours en 1489*, par J. Masselin,

— Le premier des quatre tomes dans lesquels Mignet — nommé, au lendemain de la révolution de Juillet, directeur des Archives des Affaires étrangères — réunit les principales pièces relatives à l'affaire de la succession d'Espagne,

— Le premier des onze volumes contenant les *Mémoires* du Lieutenant-Général Pelet, officier des armées de Louis XIV.

Aujourd'hui la collection, que dirige Charles Samaran, s'enrichit, chaque année ou presque, d'un titre nouveau. Les quatre cents volumes qui la constituent forment l'horizon proche, et familier, des hôtes les plus studieux de la Bibliothèque nationale. Par leur masse même ils portent témoignage de la nécessité, et de la pérennité, du chantier historiographique ouvert par François Guizot il y a très exactement cent quarante ans.

Est-ce à dire que l'entreprise répondit aux intentions de celui qui en fut l'instigateur et le premier animateur ?

Il ne le semble pas. Cela pour trois raisons. Tout d'abord, parce que des obstacles ont ralenti, voire dénaturé, l'œuvre, qui tiennent aux conditions dans lesquelles celle-ci est née ; ensuite, parce que l'utilité même de cette gigantesque collection est apparue de plus en plus contestable ; enfin,

(6) Archives privées de la famille Champollion, à Vif, t. XXXIII, feuille 450, (cité dans Carbonell Ch.-O., ouv. cité, p. 210).

parce que le projet lui-même était, par son ampleur, chimérique.

Obstacle, l'attitude des députés chicanant, année après année, le maintien de la dotation originelle de 120 000 francs, s'étonnant qu'un archiviste ou un bibliothécaire, déjà rémunéré pour ses fonctions, pût recevoir une indemnité supplémentaire pour la découverte et la copie d'une pièce commise à sa garde, rognant les frais de mission octroyés à tel ou tel que le comité veut envoyer à Londres ou à Simancas...

On sait que la « pingrerie » fut la forme d'opposition préférée des assemblées dociles de la Monarchie de Juillet et des députés qui élevèrent le souci de l'équilibre budgétaire à la hauteur d'une vertu politique — la seule souvent qu'ils pratiquèrent !

Obstacle, l'inertie de nombreux collaborateurs du comité, quand il ne s'agit pas d'incapacité.

Le manque de zèle des employés du Comité des Travaux historiques chargés du dépouillement des manuscrits de la Bibliothèque royale a été peint, de féroce façon, par l'un d'eux... bien des années plus tard.

« Je me rappelle fort bien qu'entre nous autres jeunes gens, en famille, autour du vaste poêle qui occupait alors une des salles, et où le bon M. Hase était obligé sans cesse de venir interrompre nos bruyantes causeries et de nous rappeler au silence, nous avions pour habitude de rire beaucoup des catalogues par cartes [...] Quant aux travaux historiques nous les appelions par plaisanterie « les travaux fort peu historiques » parce qu'ils étaient faits réellement à la diable et plutôt comme de l'ouvrage de pacotille qu'autrement. On comprendra cette allégation quand on saura que la plupart des rédacteurs (écrivains, journalistes, vaudevillistes même) appelés du dehors pour ce travail extraordinaire, n'étaient payés qu'un sou la carte. Lorsqu'une de ces personnes avait réussi à brocher soixante cartes dans sa séance (il ne s'agissait pas de la qualité mais du nombre), lorsqu'elle avait gagné trois francs, c'est-à-dire un tiers ou deux de moins que la journée d'un maçon, elle tâchait de s'échapper afin d'aller en signe de satisfaction fumer son cigare au Palais-Royal ; puis, rentrée chez elle, elle se mettait à écrire un couplet ou une tirade contre le gouvernement [...] » (7).

Car il est vrai que, si certains de ces chercheurs sortaient

(7) Jubinal (Achille), *Une lettre inédite de Montaigne...*, Paris, 1850, p. 60.

de l'Ecole des Chartes, d'autres — la plupart ! —, étaient des « hommes de lettres », poètes ou journalistes, qui ignoraient tout de l'histoire et de la paléographie. On comprend que leur chef, Champollion-Figeac, ait été sévère à leur égard. Voici à titre d'exemple les notes successives (sur 20) méritées par quatre d'entre eux, notes attribuées à leurs capacités, à leur assiduité et à la qualité de leur travail :

Chancel	0	4	6
Amiel	6	4	4
Massé	4	0	4
Maurice	9	5	4

Un seul parmi la douzaine d'employés à cette tâche obtient une note égale ou supérieure à la moyenne à chacune de ces trois rubriques (8) ! On peut se demander, il est vrai, si le chef si sévère de cette troupe remuante et peu sérieuse avait les qualités qu'il requerrait de ses subordonnés. Certes Jacques-Joseph Champollion-Figeac était professeur de paléographie à l'Ecole des chartes et conservateur du cabinet des manuscrits à la Bibliothèque royale ; certes, il publia lui-même de nombreux volumes dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Mais force est de constater que l'édition qu'il donna des *Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre* n'a guère l'allure d'une édition scientifique. L'appareil critique est nul ; les éclaircissements inexistants. Il s'agit d'une copie passive, paresseuse. Paresseuse, puisque Champollion-Figeac donne à imprimer des documents déjà transcrits, au XVIII^e siècle, par Bréquigny ; passive puisqu'il se contente de donner une sorte de « photographie » des pièces qu'il a trouvées, déjà classées dans le carton dit « de Bréquigny ». Lui-même s'interroge naïvement au sujet de certaines lettres non datées : « Il serait vraisemblablement possible, écrit-il dans l'introduction, en se livrant à un long et minutieux examen, et par le moyen de noms ou de faits mentionnés dans ces pièces sans dates, de faire disparaître une partie de telles incertitudes ; mais l'intérêt de l'histoire exigera-t-elle jamais tant de soins » (9) ? Etrange question qui trahit un état d'es-

(8) Archives privées Champollion, t. XXXIII, feuille 195.

(9) Le tome I des *Lettres de rois...* publiées par J.-J. Champollion-Figeac pour le Comité des travaux historiques parut en 1839. L'introduction révèle admirablement la conception a-critique de l'historiographie documentaire qui fut celle des historiens français des années 1820-1850.

prit fort éloigné de celui dont faisaient pourtant preuve les érudits du temps.

Ce qui était vrai à Paris, l'était aussi en province. Nombre de correspondants du Comité des Travaux historiques considérèrent leur désignation comme une distinction honorifique, une sorte d'inscription dans l'ordre du mérite historiographique. Leur vanité satisfaite, leur carte de visite ennoblie, ils firent preuve d'une inertie soutenue.

Pour lutter contre ce mal, il faudra user — après une révolution ! — de l'arme absolue : l'expulsion de la majorité des correspondants, qui se fit le 21 mai 1851 (10). Il est vrai que, déjà, certains s'interrogeaient sur l'utilité de l'entreprise.

L'objectif de Guizot était de constituer dans toutes les villes de France un fonds commun d'archives ; de rendre accessibles à tous les historiens de vocation l'essentiel des sources écrites de l'histoire de France. Accessibles parce qu'imprimées et donc lisibles ; accessibles parce que proches du lieu de résidence de chacun. Grâce à l'œuvre du Comité des Travaux historiques, les Parisiens n'auraient plus besoin de courir la province et les provinciaux de « monter » à Paris.

Malheureusement — ou heureusement ? —, ce projet prit corps au moment même où, en partie par la volonté de Guizot, la circulation des hommes se fit plus rapide et plus facile. En faisant entrer la France dans l'âge du chemin de fer, l'ancien ministre de l'Instruction publique ne se doutait assurément pas qu'il rendait de moins en moins nécessaire la multiplication et la dispersion de centres de recherches identiques.

Enfin, et surtout, l'entreprise, telle qu'elle avait été conçue, apparut bien vite chimérique. Non seulement elle devenait, d'une certaine façon, vaine, mais même irréalisable à cause de son ampleur.

Certes Guizot ne voulait pas, comme certains l'ont dit, publier tous les documents contenus dans les archives privées et publiques ou dans les bibliothèques. Il ne voulait faire paraître dans la collection des *Documents inédits* que les documents qui étaient susceptibles d'intéresser les historiens. Mais Guizot, l'historien de la civilisation Guizot, ne soupçonnait-il pas que tous les documents peu-

10) Les Archives Nationales (sous-série F-17) possèdent plusieurs cartons relatifs à l'histoire du Comité des Travaux historiques. Les plus utiles et les plus utilisés ici sont les n^{os} 2506 et 2507 (arrêtés originaux de Guizot concernant les Sciences et les Lettres) 2831 à 2835 (personnel du Comité) et 3245 à 3297 (édition des ouvrages...).

vent et doivent retenir l'attention des historiens ? N'avait-il pas, lui-même, dans son rapport au roi, réclamé que l'on fît, outre « l'histoire des traités et des ambassades », « l'histoire de la législation et des grands procès », « l'histoire des batailles, de la marine et des colonies » ; qu'on fît, outre ces « histoires » que nous nommons événementielles, « l'histoire des idées, des usages, des mœurs et des rites » (11) ?

Dès lors que les curiosités des historiens se déployaient, toutes les sources leur étaient bonnes et, en conséquence, leur publication intégrale était nécessaire — ce qui était humainement et financièrement impossible. Nous avons vu à quel résultat arrivait Champollion-Figeac lorsqu'il calculait le temps qui lui serait nécessaire pour réaliser un fichier analytique des manuscrits de la Bibliothèque royale : soixante-dix années. A la condition qu'il conserve le personnel, et la dotation budgétaire qui étaient octroyés. Or, dès 1837, le nombre de ses employés diminua ; et en 1845 l'œuvre fut abandonnée (12). Il est vrai que ce n'était là qu'un petit chantier annexe et que l'effort principal portait ailleurs, dans la publication des documents inédits.

Là encore, mais de façon moins brutale, l'effort se ralentit.

Le nombre annuel des ouvrages publiés dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France* décroît régulièrement — si l'on considère comme exceptionnelle une diminution exagérée en 1848 et 1849 et, par l'effet d'un rattrapage, une légère « reprise », en 1850 et 1851. Le tableau ci-dessous témoigne de cette décélération continue.

Nombre moyen annuel d'ouvrages publiés par le Comité des Travaux historiques :

1835-1839	6
1840-1844	5
1845-1849	2
1850-1854	5
1855-1859	2
1860-1864	2
1865-1869	1
1870-1874	1

(11) GUIZOT (François), *Mémoires...*, ouv. cité, t. III, pp. 395 et 396.

(12) CARBONELL (Ch.-O.), *J.-J. Champollion-Figeac...*, ouv. cité, pp. 212 à 215.

Ce qui est vrai de l'ensemble de la collection l'est également de chaque série, et des ouvrages riches de plusieurs volumes : plus la série progresse, plus le nombre de volumes publiés sous un même titre augmente, plus long est le temps qui s'écoule entre la parution de deux volumes successifs (13). L'œuvre s'essouffle : les catalogues en témoignent clairement.

Pourtant, si chimérique qu'elle fût, l'entreprise fondée par Guizot en 1834 n'en eut pas moins de durables et bénéfiques conséquences.

Elle contribua, en premier lieu, à tirer la province de l'engourdissement intellectuel où celle-ci était tombée en 1789, et où elle était demeurée depuis. Certes d'autres initiatives sont allées dans le même sens ; celle d'Arcisse de Caumont, créateur de la Société française d'archéologie et de l'Institut des Provinces, est loin d'être négligeable. Mais, parce que le bouillant gentilhomme normand en fit des armes politiques — légitimistes — et antipariennes, parce que leur recrutement fut essentiellement aristocratique et cléricale, ces deux institutions furent trop souvent aux mains d'animateurs incompetents ; parce que leur activité se concentra longtemps dans la France de l'Ouest et du Centre, leur rôle fut infiniment plus limité que celui du Comité des Travaux historiques.

Les circulaires, les appels et les rappels que le Comité adressait sans relâche aux sociétés savantes de province les contraignirent à un dialogue constant avec la capitale.

Ce fut à partir de 1840 — et point avant cette date —, que ces académies locales ou régionales, répondant au vœu d'un Guizot soucieux de substituer à l'ignorance ou à la jalousie, qui caractérisaient les rapports scientifiques et culturels entre Paris et les provinces, une véritable émulation, une fructueuse collaboration, ce fut à partir de 1840 que les sociétés locales, départementales et provinciales se mirent à publier, à leurs frais et de leur propre initiative, des documents inédits.

Ainsi firent, successivement, la Société des Antiquaires de Picardie en 1842, l'Académie de Reims en 1843, la Société éduenne des lettres, sciences et arts, ainsi que la Société archéologique de Rambouillet en 1846, puis la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne...

(13) CARBONELL (Ch.-O.), *Histoire et historiens en France, 1865-1885*, (thèse de doctorat ès-lettres, à paraître aux éditions Privat. Toulouse), p. 131 à 154 : « L'historiographie documentaire : érudition et bibliophilie. »

COLLECTION DES DOCUMENTS INEDITS RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE
publiés sous les auspices
du ministère de l'Instruction publique

Ouvrages parus de 1834 à 1875
Section « histoire et philologie »

Source : *Rapports au ministère sur la collection des documents inédits de l'histoire de France et sur les actes du Comité des travaux historiques*, Paris, 1874.

Le premier rapport est du baron de Watteville.

Légende.

Moyenne quinquennale.

Il s'agit des moyennes quinquennales de 1834 à 1869, puis de la moyenne pour les six dernières années 1870-1875.

Nombre annuel de publications.



Volume isolé.



Volume initial, tome premier d'une série.



Volume faisant suite dans une série.

Rythme de parution.



Un volume.



Deux volumes.

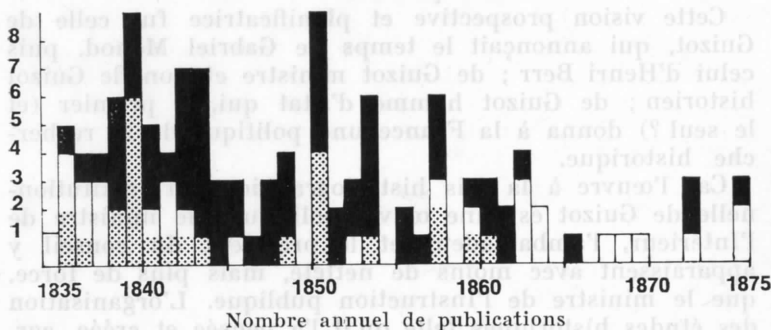
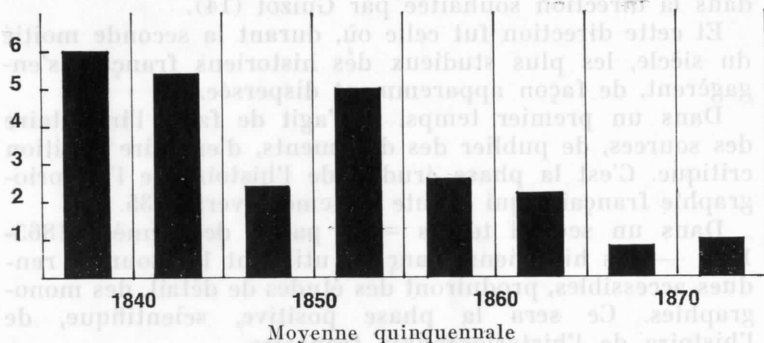


L'espacement des droites est inversement proportionnel à la durée séparant la publication de deux volumes successifs dans une même série.

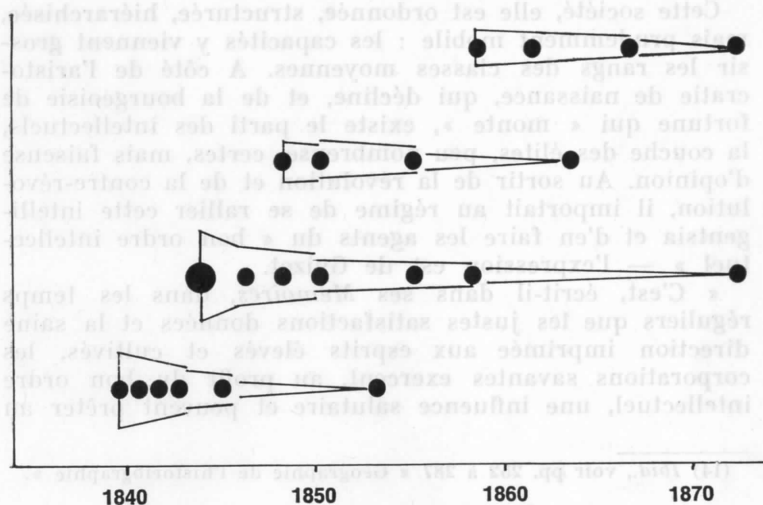
Les quatre séries choisies sont, dans l'ordre de parution du tome premier de chacune d'elles :

- *La Chronique du religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1442*, publiée en latin pour la première fois et traduite par L. BELLOGUET, 1839-1852, 6 vol.
- *Le Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. BARBIER DE XIVREY, 1843-1872, 8 vol.
- *Les Négociations de la France dans le Levant, ou Correspondance, mémoires et actes diplomatiques des ambassadeurs de France à Constantinople, etc.*, publiés pour la première fois par E. CHERRIÈRE, 1848-1860, 4 vol.
- *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, documents recueillis par G. CANESTRINI et publiés par Abel DESJARDINS, 1859-1872, 4 vol.

I — RALENTISSEMENT.



II — ESSOUFFLEMENT.



Rythme de parution de quelques séries.

En 1869, vingt-six sociétés de province s'étaient lancées dans la direction souhaitée par Guizot (14).

Et cette direction fut celle où, durant la seconde moitié du siècle, les plus studieux des historiens français s'engagèrent, de façon apparemment dispersée.

Dans un premier temps, il s'agit de faire l'inventaire des sources, de publier des documents, d'en faire l'édition critique. C'est la phase érudite de l'histoire de l'historiographie française qui débute justement vers 1835.

Dans un second temps — à partir des années 1865-1876 —, les historiens français, utilisant les sources rendues accessibles, produiront des études de détail, des monographies. Ce sera la phase positive, scientifique, de l'histoire de l'historiographie française.

Plus tard viendra la synthèse.

Cette vision prospective et planificatrice fut celle de Guizot, qui annonçait le temps de Gabriel Monod, puis celui d'Henri Berr ; de Guizot ministre et non de Guizot historien ; de Guizot homme d'Etat qui, le premier (et le seul ?) donna à la France une politique de la recherche historique.

Car l'œuvre à la fois historiographique et institutionnelle de Guizot est une œuvre politique ; le ministre de l'Intérieur, l'ambassadeur et le président du conseil y apparaissent avec moins de netteté, mais plus de force, que le ministre de l'Instruction publique. L'organisation des études historiques telle qu'il l'a pensée et créée, correspond à l'image qu'il se faisait de la société française et à l'idée qu'il avait des intérêts de la France.

Cette société, elle est ordonnée, structurée, hiérarchisée, mais prudemment mobile : les capacités y viennent grossir les rangs des classes moyennes. A côté de l'aristocratie de naissance, qui décline, et de la bourgeoisie de fortune qui « monte », existe le parti des intellectuels, la couche des élites, peu nombreuse, certes, mais faiseuse d'opinion. Au sortir de la révolution et de la contre-révolution, il importait au régime de se rallier cette intelligentsia et d'en faire les agents du « bon ordre intellectuel » — l'expression est de Guizot.

« C'est, écrit-il dans ses *Mémoires*, dans les temps réguliers que les justes satisfactions données et la saine direction imprimée aux esprits élevés et cultivés, les corporations savantes exercent, au profit du bon ordre intellectuel, une influence salubre et peuvent prêter au

(14) *Ibid.*, voir pp. 252 à 287 « Géographie de l'historiographie ».

pouvoir lui-même, s'il sait entretenir avec elles d'intelligents rapports, un indirect mais utile appui » (15).

Et sans doute est-il nécessaire, pour bien comprendre qu'il n'y avait là aucune duplicité, mais une politique hautement proclamée, de citer un long passage des *Mémoires* consacré aux « Académies et établissements littéraires ». Peu de textes montrent avec une telle clarté combien l'action culturelle est liée à la politique pratiquée au niveau le plus haut.

« Jamais il n'a été plus inintelligent et plus inopportun que de nos jours de combattre les académies », écrit-il en 1859 au sujet du rétablissement de l'Académie des Sciences morales et politiques, à laquelle il procéda en tant que ministre de l'Instruction publique. « Nous vivons dans une société plus équitablement réglée et plus soigneuse du bonheur de tous que ne l'ont été la plupart des sociétés humaines. Mais les centres variés, les groupes durables, les agrégations fortes, les impulsions indépendantes y manquent ; c'est une société à la fois dissoute et concentrée, qui montre partout l'individu isolé face à l'unité toute puissante de l'Etat. Nous cherchons depuis longtemps déjà, et jusqu'ici sans beaucoup de succès dans l'ordre politique, quelque remède à ces lacunes d'un état social qui, à côté de grands bienfaits publics, laisse les droits bien faibles, les libertés bien mal assurées et les existences individuelles à la fois bien languissantes et bien mobiles. Les académies sont aujourd'hui, dans l'ordre intellectuel, le remède naturel et presque unique à ce grave défaut de notre société générale ; elles groupent sous un drapeau pacifique, sans leur imposer aucun joug, ni aucune unité factice, des hommes distingués qui, sans ce lien, resteraient absolument étrangers les uns aux autres ; en les groupant, elles leur procurent à tous, avec les plaisirs de généreuses relations, des moyens d'influence et des garanties d'indépendance. Au dehors, elles attirent les esprits vers les études et les questions où ils peuvent s'exercer et se satisfaire sans se déchirer ; elles les contiennent dans certaines limites de raison et de convenance » (16).

A la Chambre des députés, Guizot explicite sa pensée et, face à une opposition déchaînée, développe le thème de ce qu'on pourrait appeler « la récupération de l'intelligentsia par un pseudo-mécénat officiel, culturel et scien-

(15) Guizot (François), *Mémoires...*, ouv. cité, t. III, chap. xix.

(16) *Ibid.* chap. xix, p. 158.

tifique ». *Le Moniteur* du 11 mai 1834 rapporte en ces termes le dialogue qui se noua entre le ministre de l'Instruction Publique et quelques députés « radicaux » au sujet de l'allocation de 120 000 francs, destinée à financer les premiers efforts du Comité des Travaux historiques.

M. François Guizot : « [...] Hier M. Bellaigue se plaignait avec raison de la vie que mènent dans nos grandes villes, et particulièrement à Paris, un grand nombre de jeunes gens qui ont de l'esprit, de grandes facultés, et qui viennent les perdre ici ou en faire un détestable emploi, soit dans une mauvaise littérature, soit dans une mauvaise politique. Cela est très vrai, c'est un des maux qui nous travaillent le plus dangereusement et que nous n'aurions pas à redouter si ces jeunes gens avaient un emploi utile, légitime et sérieux de leurs facultés ; si, au lieu de faire des articles de journaux ou de mauvaises pièces de théâtre, il y avait pour eux un moyen d'étudier sérieusement, laborieusement, et d'employer leur temps et leurs facultés de manière utile pour eux et pour le pays [...] ».

M. Odilon Barrot : « Je vous prie de nous dire si ce sont ces jeunes gens qui vous fatiguent par leurs publications républicaines dont vous voulez vous débarrasser » (Murmures).

M. François Guizot : « Si ces jeunes gens, qui ne me fatiguent point, mais qui nuisent à la France par leurs publications et le mauvais état de leur esprit [...] trouvaient un solide et sérieux emploi de leurs facultés [...] Je ne doute pas qu'un grand nombre d'entre eux ne préférassent un bon et solide travail qui leur serait offert ».

M. Garnier-Pagès : « Je ne m'attendais pas à ce que l'on ferait ici l'aveu des pensées politiques qui ont porté M. le Ministre à solliciter les fonds sur lesquels nous allons voter (Bruit). Ainsi la somme qu'on nous demande a pour but, d'abord, je le veux bien, de faire sortir de l'obscurité des documents utiles, et ensuite d'amortir une partie de la presse ! (Rires ironiques au centre) ».

D'autres orateurs évoquèrent d'autres raisons, qui pour soutenir la demande ministérielle, qui pour en rognier l'importance. La plupart reconnurent l'intérêt patriotique de l'entreprise. L'un parla de la « grandeur nationale que rien ne contribue à constituer autant que les monuments qu'on élève, au premier rang desquels se tiennent les monuments littéraires » ; l'autre profita des circonstances pour donner libre cours à l'anglophobie du temps et récla-

mer « le retour en France des archives nécessaires à notre histoire nationale que nous devons aller consulter à la Tour de Londres » ; un troisième fit un couplet anticlérical et rendit le clergé français responsable d'un « fait incontestable : il n'y a pas d'histoire de France [...] » (17).

Bref, les contemporains ne s'y trompèrent pas — les hommes de la classe politique tout au moins — qui virent, dans la création du Comité des Travaux historiques, autre chose qu'un projet désintéressé, purement scientifique.

D'autres motivations politiques ont pu jouer en cette occasion, dont Guizot ne dit rien, non plus que ses amis et ses adversaires.

Le désir de réorganiser et de réanimer les sociétés savantes était peut-être lié à celui qu'avaient les orléanistes de faire pièce à la récente création par Arcisse de Caumont de l'Institut des Provinces. Dominé par des légitimistes, celui-ci affichait une égale hostilité à l'égard du centralisme parisien et de la Monarchie de Juillet ; n'est-il pas, du reste, via la *Revue des Questions historiques*, l'ancêtre lointain de l'Action française ?

L'importance donnée, au sein des publications du Comité, aux documents relatifs à l'histoire du Tiers-Etat pourrait apparaître comme le signe d'une volonté politique. En faisant sortir de l'oubli les bourgeois de jadis, leurs descendants prenaient une sorte de revanche sur les anciens maîtres de l'histoire.

Ce ne sont là qu'hypothèses, mais qui méritent d'être prises en considération si l'on sait qu'en d'autres circonstances Guizot mêlera à ses initiatives culturelles des mobiles essentiellement politiques.

La fondation en 1846 de l'Ecole française d'Athènes illustre cette inextricable imbrication.

Historien de la civilisation et ministre des Affaires étrangères, Guizot, par cette création, assure à la fois une meilleure formation des artistes, des archéologues et des historiens français, et une présence permanente de la France en Méditerranée orientale.

Rien ne vaut, pour s'attacher l'amitié — et, donc, l'alliance ! — d'un peuple nouvellement indépendant que de l'aider à retrouver sa lointaine et magnifique histoire. Les élèves de l'Ecole française d'Athènes seront, pense Guizot, les meilleurs ambassadeurs du Quai d'Orsay, car les plus désintéressés.

(17) *Le Moniteur* du 11 mai 1834, pp. 1206 à 1209.

On sait combien cruciale était alors la fameuse Question d'Orient. En 1840, Thiers étant président du conseil et Guizot ambassadeur à Londres, une guerre faillit éclater entre la France isolée et les autres grandes puissances, l'Angleterre et la Russie au premier chef, qui défendaient l'intégrité de l'Empire ottoman contre les prétentions de Méhémet Ali, pacha d'Égypte. Louis-Philippe renvoya Thiers, qu'il jugeait belliqueux, et le remplaça, en fait sinon en droit, par Guizot partisan du maintien de la paix, de la paix à tout prix, même au prix d'une humiliation : l'abandon de l'allié égyptien.

Réintroduire la France dans le concert des nations, s'assurer l'alliance de petits pays bien situés, ménager l'Angleterre et même se rapprocher d'elle, tout cela en pratiquant un pacifisme de tous les instants : tels furent les objectifs de la diplomatie de Guizot jusqu'en 1848. On conçoit que la création à Athènes d'une école où une partie de la jeune élite française viendrait admirer les chefs-d'œuvre de l'antiquité, étudier le grec moderne, fouiller le sol de l'Attique ou explorer les bibliothèques des monastères orthodoxes, on conçoit qu'une telle création est tout autant celle d'un ministre des Affaires étrangères soucieux d'étendre l'influence de la France dans une région traditionnellement liée à elle, que celle d'un historien de la civilisation européenne conscient de l'existence d'un héritage qu'il importait de ne point laisser tomber en déshérence.

Ainsi apparaissent, au terme de cette étude, la cohérence, l'efficacité et la modernité de l'œuvre de Guizot, homme d'Etat et ministre de Clio, en faveur du mouvement historique français.

La cohérence. Car c'est Guizot tout entier qui surgit à travers son œuvre. L'homme n'est ni divers, ni multiple, ni contradictoire. Sa langue, sa pensée, sa vision du monde, sont les mêmes, qu'elles s'expriment chez l'écrivain, chez l'organisateur, chez le ministre.

L'efficacité. Et là il convient de le défendre contre lui-même. « Ce qui manque de nos jours aux desseins un peu difficiles, écrit-il dans ses *Mémoires*, c'est le temps : nous avons à peine quelques heures d'activité puissante et tranquille ; nous vivons au milieu tantôt de la tempête, tantôt du calme plat, condamnés tour à tour au naufrage ou à l'immobilité. Plus rapides et plus forts que nous, les événements emportent nos idées et nos intentions avant même qu'elles aient pu passer dans les faits » (18). L'œuvre de Guizot, organisateur et réorganisateur des étu-

des historiques en France, infirme ce jugement désabusé — émis, il est vrai, dans le chapitre que l'auteur consacre à l'enseignement supérieur !

Modernité enfin...

« Polycentrisme culturel », qui n'est ni déconcentration, ni décentralisation ; « alliance du pouvoir et des intellectuels » grâce au mécénat officiel et aux honneurs distribués ; reconnaissance du rôle social et « définition d'un statut des travailleurs scientifiques » ; « planification de la recherche » ; équilibre subtil entre dirigisme et libéralisme : rôle nécessaire de l'Etat, qui incite sans contraindre et crée les infrastructures, contrebalancé par les institutions et les initiatives privées ou locales destinées à amplifier et diffuser l'impulsion reçue de Paris...

On n'en finirait pas de dire, à coup de formules d'aujourd'hui, l'actualité de Guizot en ce domaine ; de Guizot dont tous les historiens français se sentent, avec reconnaissance, les débiteurs.

(18) Guizot (François), *Mémoires...*, ouv. cité, chap. xviii, conclusion.